Août-Septembre 2013

Caen Handi info



Caen Handi Info

Revue de presse non exhaustive sur l'actualité du handicap

réalisée par le service Information personnes handicapées (IPH) du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3

SANTE

p.5

ENFANCE ET SCOLARITE

p.6

VIE PROFESSIONNELLE

p.7

ALLOCATIONS

p.7

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

p.8

VIE SOCIALE

p.12

ASSOCIATIONS



Organisés par le centre communal d'action sociale de la ville de Caen, les 5èmes états généraux du handicap auront lieu le jeudi 28 novembre, de 14h à 17h, à la Maison des Associations, 7bis rue Neuve-Bourg-l'Abbé à Caen, sur le thème "Handicap et vieillissement : accompagner au fil des ans".

A cette occasion, plusieurs aspects seront évoqués : définition du vieillissement précoce, les problématiques du vieillissement des travailleurs handicapés et de l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes, en s'appuyant sur des réalisations ou projets locaux.

Cet après-midi d'échanges est ouvert aux associations et partenaires du secteur du handicap mais également au grand public intéressé par cette question.

Entrée libre dans la limite des places disponibles. Réservation conseillée.

La salle de conférence sera équipée d'une boucle magnétique et les débats seront traduits en langue des signes française et retranscrits par le biais de sous-titrages.

Informations et inscriptions : Mission ville-handicap, CCAS de la Ville de Caen

Tél: 02 31 15 38 56. Email: missionvillehandicap@caen.fr

SANTE

Les conseils locaux de santé mentale en plein essor

(ASH, 23/08/2013, p 26-29) - Réf: l'- 12.3

Les conseils locaux de santé mentale (CLSM) ont pour objectif principal de décloisonner la prise en charge des personnes souffrant de handicap psychique. Vingt ans après leur création, ces instances partenariales qui réunissent élus, soignants (psychiatres, médecins de ville), travailleurs sociaux, associations et usagers sont de plus en plus nombreuses : 72 en fonctionnement et une soixantaine en gestation.

Les CLSM ont également comme but de proposer et de mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la santé mentale de la population. Selon les villes, elles peuvent prendre la forme de services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) spécialisés dans le handicap psychique, de groupes d'entraide mutuelle (GEM), d'une maison des adolescents, etc.

Les CLSM peuvent aussi résoudre des situations individuelles complexes dans le cadre d'une cellule réunissant plusieurs professionnels.

Le partage d'informations que nécessite le travail en réseau doit être encadré par des règles communes afin de respecter autant que possible le secret professionnel et la vie privée de la personne.

Enfin, les limites des CLSM résident notamment dans la difficulté de mobiliser les usagers lors des différents groupes de travail et réunions mais également dans le manque de moyens de fonctionnement.

► Le HCSP dresse un bilan mitigé du plan « maladies chroniques » 2007-2011

(ASH, 06/09/2013, p) - Réf: I'- 12.7

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a publié un rapport concernant l'évaluation du plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011.

Selon lui, l'amélioration de la connaissance de leur maladie par les patients et le développement de l'éducation thérapeutique n'ont pas été suffisants, de même que les mesures visant à faciliter la vie quotidienne des malades. Le service d'accompagnement personnalisé « Sophia » mis en œuvre par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) n'a pas donné non plus entière satisfaction.



Toutefois, le HCSP note que le plan a permis une progression de la connaissance des maladies chroniques en général et de la qualité de vie en particulier.

Enfin, l'institution préconise une série de mesures susceptibles d'être intégrées dans un nouveau plan consacré à ces maladies qui touchent environ 20% de la population.

 $\underline{http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspr20130328_evalplanqualviemalchronique.pdf}$

Maladies rares

(ASH, 06/09/2013, p), instructions n° DGOS/PF2/2013/306 et 308 du 29 juillet 2013 - Réf: l'- 12.2

La direction générale de l'offre de soins (DGOS) a rédigé deux instructions concernant la structuration des filières de santé « maladies rares », dans le cadre de l'application du plan « maladies rares » 2011-2014. La première vise à lancer un appel à projets pour la constitution de ces filières de santé sur la base d'un cahier des charges décrivant leurs missions et la seconde apporte des précisions sur le dispositif d'évaluation et de labellisation des centres de référence.

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/07/cir_37323.pdf http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/07/cir_37326.pdf

La Mutualité Française Normandie propose une deuxième session de formation pour des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un projet de coordination des activités de pairémulation[©].

Cette formation se compose d'apports théoriques (aspect relationnel, écoute, soutien, conseil...) et d'ateliers pratiques (démonstrations, mises en situation de rédaction d'un dossier MDPH, témoignages, échanges d'expériences et de pratiques ...).

Elle est constituée de 6 journées proposées de manière fractionnée : les jeudis 7, 14 et 21 novembre 2013 et les vendredis 8, 15, 22 novembre 2013.

Il n'est pas obligatoire de suivre tous les modules. L'établissement d'accueil reste encore à déterminer (Caen ou à Hérouville Saint-Clair).

Contact : Céline Vauvarin, Coordinatrice des activités de pairémulation[©] sur le territoire bas-normand.

Tél: 02 31 94 96 97. Email: Celine.vauvarin@normandie.mutualite.fr

► Transversalité. Les handicaps rares bousculent les modes d'accompagnement

(ASH, 13/09/2013, p 26-29) - Réf: I'- 12.7

La notion de "handicap rare" date seulement des années 1990 : il se définit par un taux de prévalence très bas et des techniques particulières de prise en charge. Le diagnostic et l'accompagnement sont souvent complexes car le handicap rare est composé de plusieurs déficiences associées.

Les structures médico-sociales comme les professionnels sont la plupart du temps spécialisés dans telle ou telle déficience.

Pour pallier à ces difficultés, a été adopté, en 2009, un schéma national d'organisation sociale et médico-sociale handicaps rares, piloté par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Il a notamment permis la création de centres de ressources nationaux handicaps rares qui peuvent intervenir partout en France. Pour autant, leurs effectifs ne sont pas suffisants.

Avec 33 millions d'euros consacrés, le schéma prévoit de renforcer le dispositif en 2014 avec le déploiement d'équipes relais au niveau interrégional mais également de favoriser le travail en réseau et d'améliorer les connaissances sur les handicaps rares.

http://www.inserm.fr/handicaps-rares-contextes-enjeux-et-perspectives-une-expertise-collective-de-l-inserm http://www.gnchr.fr/etat-des-lieux



► Les ARS reçoivent des consignes pour mettre en œuvre le plan « autisme »

(ASH, 20/09/2013, p) – Circulaire n°DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013, NOR : AFSA1322469C - Réf: l'- 12.6

Une circulaire émanant du ministère des Affaires sociales et de la Santé et de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) donne des instructions aux agences régionales de santé (ARS) pour le démarrage de la mise en œuvre du plan « autisme » 2013-2017, lancé en mai dernier.

L'objectif est notamment de finaliser, au second semestre 2013, un état des lieux permettant d'identifier l'offre de diagnostic et d'accompagnement dans les secteurs sanitaire et médico-social, ainsi que les besoins de formation des professionnels et des autres acteurs.

Cet état des lieux constitue un préalable à l'élaboration du plan régional d'action qui doit être finalisé début 2014. Il est demandé également aux ARS de préparer leur programmation régionale de déploiement de places nouvelles et de renforcement de structures existantes. A cet effet, 157 millions d'euros d'autorisation d'engagement sont partagés entre les régions.

Enfin, les ARS vont participer au groupe de travail chargé de définir le cahier des charges des unités d'enseignement en maternelle qui devraient être mises en place, au nombre de 30, à la rentrée 2014. http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/09/cir 37458.pdf

ENFANCE ET SCOLARITE

► Auxiliaires de vie scolaire : le gouvernement annonce leur recrutement en CDI à partir de 2014 (ASH, 30/08/2013, p 5-6) – Réf: II- 2.2.1

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) arrivés au terme de leur contrat (durée d'un an renouvelable une fois) pourront être recrutés en contrat à durée indéterminée (CDI) par l'Education nationale.

L'AVS se limitera à l'accompagnement scolaire comme à l'heure actuelle mais, dans un second temps, l'AVS pourrait également assister l'enfant handicapé dans ses activités périscolaires.

Le recrutement en CDI concernera environ 3000 personnes à partir de la rentrée 2014, puis entre 3000 et 9000 les années suivantes. Leur rémunération sera établie sur la base des grilles de la catégorie C de la fonction publique.

D'autre part, 8 000 accompagnants en contrat aidé seront recrutés à la rentrée 2013. Ils recevront un complément de formation de 60 heures.

Enfin, un nouveau diplôme d'Etat de niveau V, issu de la fusion de deux formations existantes (DEAVS et DEAMP) avec la fonction d'accompagnement des élèves handicapés, devrait être proposé en 2015 par les établissements de formation en travail social.

Les modalités de maintien en fonction des AVS en fin de contrat sont fixées

(ASH, 06/09/2013, p) - Réf: II- 2.2.1

Une note du ministère de l'Education nationale précise les modalités d'une mesure transitoire, en attendant la rentrée de septembre 2014, concernant le maintien en fonction des auxiliaires de vie scolaire (AVS) dont le contrat d'assistant d'éducation était arrivé à son terme.

Les recteurs sont appelés à maintenir dans leurs fonctions les AVS qui le souhaitent en leur proposant de conclure, à titre transitoire, un nouveau contrat à durée déterminée (CDD) de dix mois, avec un temps de travail fixé à 1 607 heures annuelles pour un CDD à temps complet.

Un dispositif de validation des acquis de l'expérience, financé par le ministère de l'Education nationale, sera mis en place.



▶ Bretteville-sur-Odon. Le centre médical accueille une section autisme

Ouest-France, 24 septembre 2013 – Réf: II- 2.4.7

Les nouveaux locaux du semi-internat (section autisme) du Centre d'accueil médico-spécialisé (Cames) de Graye-sur-Mer qui se situent désormais dans les locaux du CROP (Centre ressource de l'ouïe et de la parole) de Bretteville sur Odon, ont été inaugurés récemment.

Cette nouvelle section, ouverte le 19 août dernier, a pour but d'améliorer la qualité de la prise en charge et de répondre aux besoins spécifiques des jeunes atteints de troubles autistiques, par la mise en œuvre de méthodes structurées, notamment la méthode Aba (Analyse appliquée du comportement).

L'admission se fait à la demande de la famille, après notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Le centre d'accueil est ouvert 210 jours par an, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. **Contact:** Cames, 6, avenue de Glattbach, Bretteville-sur-Odon. Tél. 02 31 52 95 26.

Email: secaencames@orange.fr

VIE PROFESSIONNELLE

TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

▶ « Faire émerger les bonnes pratiques en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées »

(ASH, 06/09/2013, p - Réf: III- 2.1.0

Une étude de l'Agence nationale des nouvelles solidarités actives (ANSA) met en lumière certaines bonnes pratiques des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour améliorer l'insertion des personnes percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

L'ANSA a été sollicitée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), afin d'identifier des pistes d'amélioration de l'insertion professionnelle des personnes ayant fait une demande d'allocation pour adulte handicapé.

L'étude a été menée auprès des départements de la Sarthe, de la Marne et des Côtes d'Armor. http://www.solidarites-actives.com/#Minima sociaux et politiques d insertion TYPE PROJETS

TRAVAIL EN MILIEU PROTEGE

► ESAT : le Conseil d'Etat annule les tarifs plafonds pour 2012 mais valide ceux de 2010 et de 2011 (ASH, 23/08/2013, p)- Conseil d'Etat, n° 344035, 17 juillet 2013 - Réf: III- 2.2.1.3

Plusieurs associations et fédérations du secteur du handicap ont contesté devant le Conseil d'Etat trois arrêtés fixant les tarifs plafonds des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour les exercices 2010, 2011 et 2012.

Dans une récente décision, la Haute Juridiction a annulé l'arrêté du 2 mai 2012 fixant les tarifs plafonds pour 2012, considérant que les associations étaient fondées à soutenir qu'il y a eu une erreur manifeste d'appréciation. S'agissant des arrêtés fixant les tarifs plafonds pour 2010 et 2011, les arguments des associations ont en revanche tous été rejetés.

► Les ateliers de Jemmapes, un exemple à suivre

La Gazette des communes, 9 septembre 2013, p 73- Réf: III- 2.2.1.3

Le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) recourt habituellement au secteur protégé pour ses 150 sites pour différents achats et prestations de services. Il fait désormais également appel à un ESAT



(établissement et service d'aide par le travail), les ateliers de Jemmapes, pour la fourniture de 300 repas chaque jour au service de restauration de son siège à Paris.

► Un collectif publie un manifeste pour une éthique commerciale dans le secteur protégé (ASH, 20/09/2013, p)- - Réf: III- 2.2

Un collectif de 13 organisations a publié un « Manifeste pour la déontologie des pratiques et démarches commerciales au nom des ESAT (établissements et services d'aide par le travail) et des EA (entreprises adaptées) » dont l'objectif est de condamner les pratiques mercantiles de certaines entreprises privées, prestataires des ESAT ou des EA.

Il souhaite que les règles de calcul du montant de la contribution des entreprises publiques au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) lorsqu'elles recourent à la sous-traitance soient alignées sur celles du secteur privé et réclame aussi une révision des modes de calcul de la contribution des entreprises qui ne font aucune démarche en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

ALLOCATIONS

RSA et AAH en détention

(ASH, 30/08/2013, p 39)- Circulaire interministérielle n° DGCS/SD1C/DAP/2013/203 du 11 juillet 2013, NOR: AFSA1312607C,- Réf: IV- 2.1.2

Une circulaire des ministères de la Justice et des Affaires sociales actualise les conditions d'accès et de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), notamment en ce qui concerne la déclaration trimestrielle de ressources.

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/07/cir 37294.pdf

► Les prestations aux personnes handicapées. Régime au 1er septembre

(ASH, 13/09/2013, p 55-64) - Réf: IV- Généralités

Le dossier présente une revue d'ensemble des prestations aux personnes handicapées au 1er septembre 2013, dont notamment l'allocation aux personnes handicapées (AAH) qui a été revalorisée de 1,75%.

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées: http://www.caen.fr/ccas/personnesHandicapees/prestations.pdf

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

PROTECTION SOCIALE

Le refus d'assurance fondé sur le handicap est discriminatoire, rappelle le défenseur des droits

(ASH, 13/09/2013, p 8) - Décision n° MLD 2013-117 du 20 juin 2013 - Réf: V- 2.3

Dans une récente recommandation, le défenseur des droits rappelle qu'un refus de garanties dans le cadre de l'assurance d'un prêt immobilier ne peut pas être fondé sur la seule constatation du handicap. Un assureur avait fondé son refus d'assurance d'un prêt immobilier contracté par une personne sourde de naissance, au seul motif que celle-ci percevait l'allocation aux adultes handicapés (AAH) avec un taux d'incapacité de 80 %.



Le défenseur des droits a estimé que cette personne ne présentait pas pour autant un risque de santé aggravé, ni de trouble de santé invalidant et donc qu'elle a bien été victime d'une discrimination fondée sur le handicap. Il demande à l'assureur de réexaminer la situation de l'assuré handicapé et de modifier ses pratiques. http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/decisions/decision_mld-2013-117.pdf



► L'ANESM diffuse sa première recommandation sur la qualité de vie en MAS et en FAM

(ASH, 30/08/2013, p 6-7) - Réf: VI- 1.2.0

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux (ANESM) a publié le premier volet d'une série de recommandations adressées aux professionnels afin d'améliorer la qualité de vie en maison d'accueil spécialisée (MAS) et en foyer d'accueil spécialisé (FAM). Elles concernent principalement les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux résidents de s'exprimer malgré les difficultés liées aux déficiences intellectuelles ou psychiques : présence d'une personne "soutien" lors

des démarches administratives, des visites médicales et diversification des modalités de communication

(pictogrammes, nouvelles technologies...). http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?article708&var_mode=calcul

http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/ANESM-Synthese.pdf

► Etablissements et services. La France à la recherche d'un modèle de désinstitutionalisation (ASH, 06/09/2013, p) - Réf: VI- 1

Depuis quelques années, l'Europe se positionne fermement pour une désinstitutionalisation de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

En France, les services faisant le lien entre le domicile et l'établissement ont quadruplé en une dizaine d'années, comme par exemple les services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (Sessad) et les services d'aide à la vie sociale (SAVS).

Des établissements tels que les ESAT (établissement et service d'aide par le travail) s'ouvrent également vers l'extérieur en transférant leurs travailleurs au sein même de l'entreprise, devenant ainsi prestataires de services. Même si, pour une majorité de professionnels, la solution de l'accueil en établissement reste la solution la plus adaptée pour certains usagers, ces solutions extra-muros se révèlent beaucoup moins coûteuses que les structures spécialisées et permettent la plupart du temps de donner plus d'autonomie à la personne handicapée. La désinstitutionalisation à la française s'incarne au travers des ITEP (instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques), qui ont su combiner différentes formes d'accueil et d'accompagnement pour s'adapter aux fluctuations de l'état psychique des jeunes usagers.

► Décryptage. Deux grandes tendances en Europe

(ASH, 06/09/2013, p) - Réf: VI- 1

Dans les pays d'Europe du Nord, la désinstitutionalisation a débuté dès la fin des années 1970. Deux grandes tendances se distinguent: une politique radicale de fermeture des établissements spécialisés (Suède, Norvège, Danemark) et une politique encourageant les centres ouverts sur la communauté ou les dispositifs d'assistance à la vie autonome (Angleterre, Pays-Bas, Belgique).

Cette désinstitutionalisation a un effet pervers, celui d'une perte d'expertise sur des handicaps courants comme la déficience intellectuelle, à tel point que dans certains pays, on constate une dynamique de regroupement des microstructures qui ont remplacé les grandes institutions.



► Un dispositif pour handicapés vieillissants. Pas à pas vers l'EHPAD

(ASH, 20/09/2013, p) - Réf: VI- 1.2.7

Ouvert en 1993 près de Grenoble, le foyer de vie Le Planeau, géré par l'association Sainte-Agnès, accueille les personnes handicapées mentales jusqu'à leur départ en maison de retraite.

Le personnel de l'établissement les accompagne, autour de 60 ans, au moment de la transition vers le nouvel établissement : le résident participe au choix du lieu et il peut être aidé par les professionnels d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), sur une durée de un à six mois, pour trouver ses repères dans la nouvelle structure.

Un travail de mise en réseau a été entrepris avec les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du département. Le foyer de vie est en contact régulier avec une trentaine d'entre eux et a noué un lien privilégié avec cinq structures plus particulièrement.

Les liens entre les anciens résidents sont maintenus par des visites organisées entre le foyer de vie et les EHPAD qui ont accueilli les personnes handicapées.

Contact: Association Sainte-Agnès : 4, place du Village – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux – Tél. 04 76 28 24 24 – siege@ste-agnes.fr – www.ste-agnes.fr.

Situé au 19 boulevard de la Charité à Caen, le foyer pour personnes handicapées mentales vieillissantes Odette Rabo, géré par l'Association Marie-Madeleine, accueille, depuis novembre 2012, 22 résidants et dispose également de 2 places d'accueil temporaire.

L'accueil temporaire (90 jours par an maximum) peut s'envisager soit ponctuellement, pour faire face à un évènement ou à un besoin précis, urgent ou non, limité dans sa durée ou soit selon un calendrier et un dispositif convenus d'avance.

Une notification MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) pour un « hébergement temporaire en foyer de vie pour personnes handicapées mentales vieillissantes » est pré-requise.

L'admission est ensuite prononcée par une commission composée de membres de l'association et de la direction de l'établissement après examen du dossier médical et social.

Contact: Foyer Odette Rabo, secrétariat. Tél: 02 31 70 94 30 ou email : foyerodetterabo@marie-madeleine.fr

► Cairon. 1ere pierre posée au foyer d'handicapés mentaux vieillissants

Ouest-France, 23 septembre 2013 - Réf: VI- 1.2.7

A Cairon, les travaux de construction du foyer occupationnel pour les personnes handicapées mentales vieillissantes ont débuté. Il s'agit d'un projet porté par l'APAEI (Association des personnes et amis de personnes handicapées mentales), en collaboration avec le conseil général du Calvados, depuis 2001.

L'inauguration est prévue en septembre 2014. Le foyer aura une capacité, dans un premier temps, de 36 chambres individuelles situées de plain-pied, sur un terrain de 8000 m².18 autres places sont en projet, dans une troisième aile, avec une possibilité d'aide médicalisée.

D'un coût de 4,6 millions d'euros, le foyer va recruter début 2014 trente équivalents temps plein dans le secteur de la restauration, administratif et médico-social.

► Une étude éclaire, pour la première fois, sur la fin de vie des adultes handicapés en établissement (ASH, 27/09/2013, p 6-8) - Réf: VI- 1.2.0

L'Observatoire national de la fin de vie (ONFV) a publié un rapport sur la fin de vie des personnes adultes gravement handicapées dans les établissements médico-sociaux, résultat d'une enquête menée du 1er mars au



7 juin 2013 auprès de 778 établissements (dont des maisons d'accueil spécialisées (MAS) et des foyers d'accueil médicalisés (FAM)).

Parmi les premiers constats, il en ressort que quatre personnes meurent, chaque jour, dans une MAS ou dans un FAM (soit 1 400 décès par an en France) et que 40% des décès sont soudains et inattendus.

Les résultats obtenus dans l'étude montrent de fortes inégalités entre les régions, notamment en ce qui concerne la prévalence du cancer chez les résidents décédés de façon non soudaine, la proportion des décès survenant à l'hôpital, la formation des professionnels à l'accompagnement de la fin de vie et la proportion de résidents qui, avant leur décès, ont bénéficié d'antalgiques puissants de type morphine.

L'ONFV remarque également que les unités de soins palliatifs (USP) sont très peu mobilisées et suggère de mettre en place des « stages croisés » entre équipes mobiles de soins palliatifs et établissements médicosociaux.

Enfin, le rapport préconise de mutualiser, sur deux ou trois établissements situés à proximité les uns des autres, un poste d'infirmier de nuit et de faire de l'accompagnement de la fin de vie une priorité nationale en matière de formation continue pour les professionnels des MAS et des FAM.

https://sites.google.com/site/observatoirenationalfindevie/handicap

ACCESSIBILITE

Accessibilité des transports

(ASH, 20/09/2013, p) - Arrêté du 23 août 2013, NOR : DEVT1320622A, Journal officiel du 7 septembre 2013 Réf: VI- 2.6

A partir du 1^{er} janvier 2014, les véhicules assurant un service public de transport de personnes (de type M1 : véhicules de neuf places au maximum, chauffeur compris et de type N1 : camionnettes jusqu'à 3,5 tonnes) doivent obligatoirement être rendus accessibles aux personnes handicapées Un arrêté précise les prescriptions techniques assurant l'accessibilité de ces véhicules automobiles.

Pour les véhicules neufs nouvellement immatriculés, cette obligation entrera en vigueur seulement le 1^{er} juillet 2014.

http://www.legifrance.gouv.fr/arrêtédu23août2013

LOISIRS ET CULTURE

► Chambéry (57 300 habitants). De jeunes musiciens engagés dans une dynamique de succès La Gazette des Communes, 9 septembre 2013- Réf: VI- 3.3.4

Depuis 31 ans, l'orchestre Tétras-Lyre, basé à Chambéry, se produit un peu partout en France et même à l'étranger pour une quinzaine de concerts par an. Composé de 37 musiciens en situation de handicap mental âgés de 16 à 52 ans, il est soutenu financièrement par plusieurs collectivités territoriales et des entreprises privées avec un budget de 70 000 euros.

Le comité régional handisport organise un après-midi découverte équitation montée le mardi 22 octobre de 13h30 à 17h.

Cette séance découverte gratuite se déroulera en partenariat avec le centre équestre La Quartrée à St Pierre la Vieille avec du matériel adapté (équilève facilitant la mise à cheval et selle adaptée pour un meilleur maintien et un meilleur équilibre).

Contact et inscriptions : Comité Régional Handisport de Basse-Normandie, Muriel ELISSALDE. Tél: 06 74 92

47 82. Email: basse-normandie@handisport.org
Site internet: www.handisport-basse-normandie.org



► Un concert pour faire danser le handicap

Ouest-France, 10 septembre 2013- Réf: VI- 3.3.2

Depuis 2010, la salle des musiques actuelles de Caen, le Cargö, organise un concert à destination de personnes polyhandicapées. Subventionné par la direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, ce concert intitulé "Handizik" a permis, cette année, à 90 usagers du centre d'accueil médico-éducatif spécialisé (Cames) d'accéder à un lieu culturel et d'apprécier les joies de la musique.

Le Café des Images, en collaboration avec l'association Alliance Maladies rares- antenne Basse-Normandie, organise, le mardi 29 octobre 2013 à 20h15, une projection du film "Gabrielle" (durée: 1 h 44min) de Louise Archambault suivie d'une rencontre sur le thème des maladies rares.

Après le film qui raconte les difficultés rencontrées par deux jeunes handicapés intellectuels amoureux l'un de l'autre, une discussion sera menée avec René Berthou, coordinateur de l'association Alliance Maladies Raresantenne Basse-Normandie, François De Oliveira, président national de l'association "Autour des Williams", Maryvonne Debarre, présidente de l'APAJH 14 et Cindy Colson, généticienne au CHU de Caen.

Entrée au tarif habituel du Café des Images (4 square du Théâtre à Hérouville Saint-Clair). http://www.cafedesimages.fr/spip.php?article3101

► Les handicapés mentaux s'éclatent en boite

Ouest-France, 11 septembre 2013 - Réf: VI- 3.3.2

Dans les Côtes-d'Armor, à Saint-Hervé, une boite de nuit organise tous les mois, une après-midi danse pour des personnes handicapées mentales issues des établissements spécialisés du département, accompagnées par le personnel encadrant.

Dans le cadre de la saison Culture Santé 2013-2014, le Réseau bas-normand de prise en charge des patients atteints de sclérose en plaques (RBN-SEP) propose à Caen :

- des ateliers danse et arts plastiques, les lundis du 30 septembre au 16 décembre 2013, hors vacances scolaires, de 13 h 30 à 15 h 00, au Studio 50, 50 rue Eugène Boudin.
- la création d'un spectacle musical, à partir de deux ateliers chant et danse autour de l'œuvre écrite par Bertold Brecht et composée par Kurt Weil : « l'Opéra de Quat'Sous ».

Théâtre : les vendredis de 17 h 30 à 19 h 00 du 4 octobre au 13 décembre 2013, hors vacances scolaires.

Chant : les mardis de 15 h30 à 17 h 00 du 1er octobre au 17 décembre 2013, hors vacances scolaires.

Regroupement des 2 disciplines du 7 janvier au 27 mai 2014 pour la création et la mise en scène du spectacle.

Lieux : Pole de vie Caen Nord-Ouest, 5 rue Jean Racine (ateliers) et Papillon Noir Théâtre, 16 rue du Marais (répétitions).

- une sensibilisation aux arts plastiques par des visites commentées d'exposition et des ateliers peinture.

Contact et inscriptions : RBN-SEP : 2, résidence du Chardonneret 14000 CAEN. Tél: 02.31.08.16.00. Email : rbn-sep@wanadoo.fr

Inscription gratuite mais obligatoire.



CITOYENNETE

► Handicap : une consultation citoyenne. Pour une démocratie accessible

(ASH, 06/09/2013, p) - Réf: VI- 3.4.7

Au printemps 2012, le conseil général du Val-de-Marne a initié une consultation citoyenne de personnes handicapées mentales et psychiques, baptisée « Mes idées aussi ». Grâce à des supports adaptés (pictogrammes, photographies, post-it), 26 participants aux profils divers, issus de deux associations locales de personnes handicapées, ont pu formuler 158 recommandations qui ont été regroupées en 78 actions puis réparties selon quatre grandes thématiques : « Etre aidé vers l'autonomie » ; « Se déplacer dans la ville » ; « Le regard des autres » ; « Le logement ».

Ce travail, issu de cinq journées en ateliers, a été restitué en juin 2013 et a débouché sur d'autres initiatives permettant la participation démocratique des personnes handicapées mentales et psychiques, notamment en ce qui concerne les conseils de la vie sociale (CVS).

La consultation a été étendue à un public plus large en septembre 2013 par le biais d'internet grâce à la création d'une plate-forme de débat numérique qui devrait durer de quatre à six mois. http://tval.cg94.fr/25452-mes-idees-aussi.html

POLITIQUE DU HANDICAP

► Le CIH veut donner un « nouvel élan » à la politique du handicap

(ASH, 27/09/2013, p 5-6) - Réf: I- 3.1

Pour la première fois, le comité interministériel du handicap (CIH) s'est réuni le 25 septembre : il a débouché sur un catalogue de mesures qui servira au gouvernement de feuille de route en matière de politique du handicap.

Quatre grandes priorités ont été dégagées : la jeunesse (notamment l'instauration d'un droit à la formation des parents d'enfants handicapés, l'octroi de droits au chômage pour les parents contraints de démissionner, mise en place d'un groupe de travail sur la scolarisation des jeunes sourds), l'emploi (notamment l'insertion d'un volet « handicap » dans le projet de loi de réforme de la formation professionnelle), l'accompagnement médico-social et l'accès aux soins (notamment un accès plus facile aux soins courants pour les personnes handicapées, le déploiement d'un dispositif national d'information sur la surdité fin 2013, une prise en charge des frais de transport vers les centres d'action médico-sociale précoce et les centres médico-psycho-pédagogiques, l'expérimentation à partir de 2015 d'un dispositif harmonisé de suivi des listes d'attente en établissements et services médico-sociaux) et enfin l'accessibilité (renforcement de l'accessibilité des services publics, de la culture, des médias et de la téléphonie ainsi que de l'ensemble du processus électoral).

Le CIH entérine également le principe d'une mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée, puisque la date butoir du 1^{er} janvier 2015 pour la mise en accessibilité de la voirie, du cadre bâti et des transports ne pourra pas être respectée.

ASSOCIATIONS

La délégation de l'Association des paralysés de France (APF) du Calvados **a changé d'adresse depuis** le 16 septembre :

Résidence Majorelle, 11 rue des Marchands, Appartement n° 1, 14000 CAEN.

Tél: 02 31 35 19 40 - Fax: 02 31 35 19 49

Email: dd.14@apf.asso.fr. Site internet: http://apf14.blogs.apf.asso.fr



L'association Le Monde de Loris organise un café "parents" le vendredi 18 octobre de 14h à 16h, au salon de thé "Les Petites Douceurs", 13 rue aux Fromages à Caen, sur le thème des auxiliaires de vie scolaire avec notamment l'intervention d'une mère de famille qui fera part de son expérience et de Patrick Durand, défenseur des droits.

Contact et réservation : <u>lemondedeloris@orange.fr</u> ou auprès de Sophie Kerdellant : Tél: 06 08 69 75 88 ou de Patrick Durand : Tél: 06 30 95 00 57.

L'association Autisme Basse-Normandie organise, le samedi 19 Octobre, de 9 h 30 à 12 h, une rencontre avec Mme Alix, directrice de l'institut médico-éducatif (IME) de Bayeux, à la Maison des Associations, 7 bis rue Neuve Bourg l'Abbé, à Caen sur le thème de l'IME (fonctionnement, droits des enfants accueillis, place des parents...).

Contact et réservation auprès de Josiane Kindynis : <u>josiane.kindynis@laposte.net</u> et Evelyne Nové : <u>evelyne.nove@orange.fr</u>. Site internet: <u>www.autisme-basse-normandie.org</u>



A CONSULTER AU SERVICE IPH

<u>Déclic (n°155- Septembre / octobre 2013)</u>

Dossier: Scolarité

Etre Handicap Information (n°127- Septembre/Octobre 2013) Dossier: Handicap psychique et emploi : c'est possible.

<u>Faire Face (n°723- Octobre 2013)</u> <u>Dossier:</u> Le coma dans tous ses états



Renseignements HANDICAP

Le service IPH vous offre 3 solutions :

Notre site internet : <u>www.caen.fr/ccas</u> rubrique personnes handicapées <u>Le guide Accessibilité</u>, des listes d'associations, des coordonnées d'ouvrages sur le handicap...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux du service IPH) :

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - Déclic (bimestriel) : magazine de la famille et du handicap ;
- Etre Handicap Information (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
- Faire Face (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF);
- Vivre ensemble (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56

Permanence téléphonique :

- Mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 9h30 à 12h00

CCAS de CAEN Service Information Personnes handicapées

9, rue de l'Engannerie - CAEN infopersonneshandicapees@caen.fr

Accès

Tram : arrêt Bernières Bus : arrêts Saint-Jean ou Bernières

